



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00640

Numéro SIREN : 802 497 362

Nom ou dénomination : A TOUT BAT

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2017 sous le numéro de dépôt 9296

A TOUT BAT SAS

2 RUE VICTOR HUGO 42230 ROCHE LA MOLIERE

28/03/2017

Liasse 16 IS RS

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>A TOUT BAT SAS</u>				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise <u>2 RUE VICTOR HUGO 42230 ROCHE LA MOLIERE</u>						
SIREN <u>8 0 2 4 9 7 3 6 2</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>						
Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>						
ACTIF						
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	22 129	030	10 166	
	Immobilisations financières * (1)	040	200	042	200	
Total I (5)		044	22 329	048	10 166	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 512	052	3 512	
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés *	068	20 988	070	20 988	
	Autres * (3)	072	2 547	074	2 547	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	17 953	086	17 953	
	Charges constatées d'avance *	092	1 361	094	1 361	
Total II		096	46 360	098	46 360	
Total général (I+II)		110	68 689	112	58 523	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	2 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	200	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)			132	4 705	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	14 830	
	Provisions réglementées			140		
	Total I				142	21 735
	Total II				154	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges					
	Emprunts et dettes assimilées			156	18 750	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	6 915	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	11 123	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	36 788	
Total général (I + II + III)				180	58 523	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 : Etat préparatoire.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE** (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A TOUT BAT SAS		Exercice N clos le		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services * }					215		214	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					217		218	166 682
	Production immobilisée *							222	2 472
	Subventions d'exploitations reçues							224	
	Autres produits							226	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	166 682		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	53 513		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	513		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	35 842		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	874	244	1 196
	Rémunérations du personnel *					250	35 497		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	17 019		
	Dotations aux amortissements *					254	4 610		
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }					259		262	15	
Total des charges d'exploitation (II)						264	148 205		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	18 477		
Produits financiers (III) 280							294	1 089	
Produits exceptionnels (IV) 290							300	62	
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	2 496	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	14 830		
B - RÉSULTAT FISCAL						312	14 830	314	
Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	2 496		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247							330	62
	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248								
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986							342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981								
	ZRD (44. terdecies) 127								
	ZFA (44. quaterdecies) 345							350	747
	Investissements outre-mer 344								
	Créance due au report en arrière du déficit 346								
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	16 641	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	16 641	372

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 *supra*
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A TOUT BAT SAS

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 879	442		444		446	2 879				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	19 250	462		464		466	19 250				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	200	482		484		486	200				
TOTAL		490	22 329	492		494		496	22 329				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	810	532	760	534		536	1 570		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	4 746	552	3 850	554		556	8 596		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	5 556	572	4 610	574		576	10 166		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	588	590	592	594	596
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579									
Régularisations		590									
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)											
TOTAL		596	598	599	600	601	602	603	604	605	606

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A TOUT BAT SAS										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		650		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		660		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td colspan="2">780</td> <td colspan="3"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises																																																																																																																																
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Terrains	710		715		2																																																																																																																														
Constructions	720		725		3																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																														
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																														
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																												
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																										
Déficits imputés				983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																										
Déficits reportables				984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																														
Déficits de l'exercice				860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129																																																																																																																										
Total des déficits restant à reporter				870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800																																																																																																																										
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																											
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380																																																																																																																											
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																											
Montant de la TVA collectée								374	19 099																																																																																																																										
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	15 978																																																																																																																										
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Annexes 16**A TOUT BAT SAS****ANNEXE**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 20 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 58 523,36 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 14 830,03 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/03/2017 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A TOUT BAT SAS

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 747 Euros permettant d'améliorer notre trésorerie immédiate et de conforter nos fonds propres.

A TOUT BAT
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 Rue Victor Hugo, 42230 ROCHE LA MOLIERE
802 497 362 RCS SAINT-ETIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14 830 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **14 830 euros**

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 19 535 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Bertrand MAISONNY

